

## CERTIFIÉ DE GARANTIE

Vicaima garantit pour une période de 5 années, à compter de la date de la facture, que leurs produits, lorsqu'ils sont vendus à l'état neuf, sont conformes aux spécifications techniques du fabricant et exempts des défauts des matériaux ou de fabrication.

*Dans le cas improbable qu'une partie des produits mentionnés ci-dessus, présente des vices des matériaux ou de fabrication:*

- 1- Ne pas installer.
- 2- Contacter immédiatement nos services.
- 3- Nous prendrons, à notre seule discrétion, l'initiative de remplacer la partie en question, avec le même produit ou, si ce n'est plus disponible, de faire sa réparation ou son remplacement par un autre de valeur égale et similaire en couleur, design et qualité.

Les réclamations doivent être soumises dans un délai maximum de 30 jours après la date de la facture.

### CLAUSES D'EXCLUSION DE CETTE GARANTIE

#### 1. INSTALLATION, MANUTENTION INAPPROPRIÉE OU INADEQUATE.

L'installation doit être effectuée selon les recommandations et conditions d'application. Il est de la responsabilité de l'acheteur d'obtenir et de se conformer aux recommandations pour manutention. Si vous utilisez les produits recommandés par la marque Vicaima, pour soigner et protéger leurs produits, cela maintiendra son apparence visuelle. L'utilisation des produits différents des recommandés pour la manutention pourra causer des dommages au produit et annulera la garantie.

#### 2. CHANGEMENTS OU REPARATIONS NON AUTORISÉES

Cette garantie ne couvre pas tout procès, opération ou traitement effectué dans le produit et qui ne soit pas spécifiquement recommandé par nous. Les modifications ou de réparations effectuées par d'autres et non par un représentant autorisé par Vicaima invalident la garantie.



### 3. CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT EXTREMES

Les produits doivent être appliqués en locaux et dans des conditions d'environnement appropriées. L'exposition à des conditions de chaleur extrême, humidité, ou trop sèches et à des amplitudes thermiques invalident la garantie.

La garantie ne couvre pas l'apparition des fissures, déformations, de la saleté ou des changements de produits par l'action des rayons ultraviolets.

### 4. DOMMAGE PAR DES OBJETS LOURDS, ACCIDENTS, MAUVAISE UTILISATION, OU « FORCE MAJEURE ».

La garantie ne couvre pas les dommages causés par l'impact d'objets contondants, utilisation incompatible avec nos instructions, faute de manutention, mauvaise utilisation, de négligence, de l'humidité, de brûlures ou d'autres abrasifs.

### 5. COULEURS DIFFERENTES

Tenue la possibilité des produits référencés être à base de produits naturels, Vicaima ne peut pas garantir l'uniformité de la couleur entre les échantillons ou photographies ou réelle revêtement d'un lot à l'autre ou d'une décoloration ou des dommages dans la surface en raison de l'exposition au soleil.

*En cas d'utilisation de la garantie, procédez comme suit:*

a) Toutes les réclamations doivent être adressées à Vicaima, emmenant avec ce certificat de garantie (en faisant référence à la date d'achat, le type et la catégorie des produits défectueux et indiquant la quantité de produits achetés) ainsi que la facture d'achat. Ces éléments peuvent aider à détecter si la cause du problème est liée à la fabrication, l'installation ou la manutention. Documentez votre exposition et gardez-la s'il vous plait, dans le dossier, jusqu'à ce que votre problème soit résolu.

b) Si vous n'êtes pas satisfaits avec l'information de votre fournisseur, le défaut doit être inspecté et vérifié par un représentant autorisé Vicaima.

c) Si le remplacement est effectué dans les termes de la présente garantie Vicaima, le même produit et le revêtement standard sera fourni, quand et là où c'est possible. La politique de développement et de l'amélioration continue que nous pratiquons conduit naturellement à l'augmentation, le remplacement et la modification des patrons et spécifications des produits sans préavis, raison pour laquelle certains produits et patrons peuvent ne pas être toujours disponibles. Dans ce cas, nous nous réservons le droit de fournir un matériau similaire pour remplacer le matériel défectueux.

